
Les travailleuses et les travailleurs migrants

Front de défense des non-syndiqués

Le Québec et le Canada font de plus en plus appel à de la main-d'œuvre « migrante », c'est-à-dire des étrangères et des étrangers à qui on accorde un permis de travail temporaire en vertu de certains programmes fédéraux et qui doivent retourner dans leur pays d'origine à la fin de leur contrat. Au Québec, les travailleuses et les travailleurs migrants viennent occuper des emplois qui ne trouvent pas preneur dans la main-d'œuvre

Les travailleuses et les travailleurs migrants : des personnes comme les autres, pas des marchandises !



locale, essentiellement à cause des mauvaises conditions offertes. Ces personnes proviennent généralement de pays où le chômage et la pauvreté sévissent et elles ont un but bien précis : améliorer leurs conditions de vie et celles de leur famille.

Malheureusement, ces personnes ont une connaissance limitée de notre société et les programmes d'accueil et d'intégration leur sont inaccessibles. Elles ignorent très souvent la langue, les services et les recours offerts par nos institutions. D'ailleurs, les subventions publiques aux associations et organismes communautaires qui pourraient les informer ou leur venir en aide sont presque inexistantes. Elles représentent donc une main-d'œuvre fragilisée par le manque de ressources et plus vulnérable aux abus et aux mauvaises conditions de travail d'employeur sans scrupule. D'autre part, ce que ces travailleuses et travailleurs désirent souvent plus que tout, c'est d'être rappelés par l'employeur l'année suivante. Et, bien sûr, plus ils sont dociles, plus ils augmentent leurs chances d'être rappelés. Quelle aubaine pour les employeurs !

Bien que ce soit le gouvernement fédéral qui gère les programmes de travail temporaire peu spécialisé, le Québec a son rôle à jouer et peut intervenir sur différents aspects :

- À l'instar du gouvernement du Manitoba dans son « Provincial Nominee Program » développer un mécanisme pour permettre aux travailleuses et travailleurs peu spécialisés de se qualifier à la résidence permanente et de rester au Québec.
- Élaborer des politiques et modifier les lois du travail pour garantir des conditions de travail décentes :

- Abolir les exclusions que l'on retrouve dans les lois du travail par exemple : assurer aux travailleuses qui viennent au Québec par le Programme des aides familiales résidentes une couverture systématique par la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles
- Revoir certains mécanismes juridiques pour assurer une meilleure application des lois du travail aux travailleuses et travailleurs temporaires par exemple : assurer un traitement rapide et prioritaire des plaintes déposées à la Commission des normes du travail, effectuer des inspections chez les employeurs pour vérifier l'application des lois, autoriser la personne à rester au Québec durant les procédures etc.
- Prévoir une politique d'accueil et un programme d'intégration :
 - Informer les travailleuses et travailleurs temporaires de leurs droits dans leur langue;
 - Offrir des cours de français de base;
 - S'assurer d'un soutien le soutien en cas de violation de droit ou d'accident de travail (incluant l'hébergement d'urgence pour travailleurs étrangers temporaires victimes d'abus par l'employeur ou par l'agence de placement);
 - Prévoir un financement adéquat des organismes et associations communautaires.

Question aux candidates et candidats

Une fois élu, que comptez-vous faire pour améliorer la situation de ces milliers de travailleuses et de travailleurs qui sont de plus en plus présents au Québec et qui trop souvent sont laissés pour compte ?

Je, _____, candidatE du comté de _____
 pour le Parti _____, m'engage à :
